

INFO - BIO
20 - 09
vendredi 4 décembre 2009

1. MAE CAB et MAB : des changements en perspectives !

Comme nous pouvons l'entrevoir, un premier bilan national des MAE Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) laisse entrevoir une reprise significative des conversions pour 2009. Cette évolution est comparable à celle observée en 2000 avec le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Pour 2010, on attend une progression encore plus forte.

Evolution des conversions en France et en Picardie sur les trois dernières années

Année	2007	2008	2009*
France entière	11 478 ha	19 600 ha	59 000 ha
Picardie (% national)	300 ha (2.6 %)	279 ha (1.4 %)	650 ha (1 %)

* 2009 : données provisoires

En 2008, plus de 60% des surfaces et des exploitations étaient localisées dans 7 régions, comptant chacune plus de 1 000 exploitations certifiées : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine et Bretagne. Au sein de ces régions, le rythme des conversions s'est accéléré comme nous avons pu le constater dans une réunion nationale à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture à Paris.

Lors de cette rencontre, Mme Véla-Rodriguez de la DGPATT (bureau des actions territoriales et agro-environnementales), présentait les grandes lignes de ce que seront probablement les évolutions à venir dans l'accompagnement des agriculteurs en mode de production biologique.

2010, passage des aides au maintien sur le 1^{er} pilier de la PAC (crédits 100 % FEADER)

La MAB (aide au maintien) proposée cette année aux agriculteurs picards sous la forme d'un engagement à maintenir pendant cinq années l'agriculture biologique au sein de l'exploitation, sera à compter de 2010 financée sur les fonds issus du 1^{er} pilier de la PAC.

Cela veut dire concrètement que le producteur pourra en faire la demande chaque année lors de la déclaration PAC et que cette aide ne sera donc plus conditionnée par le maintien en bio des parcelles sur 5 ans !

Une circulaire d'information sur la MAB devrait être proposée prochainement par le ministère de l'agriculture en détaillant les modalités d'accès pour les agriculteurs.

2011, passage des aides à la conversion (CAB) sur le 1^{er} pilier

Une même évolution est envisagée pour l'aide à la conversion (CAB) à partir de 2011. Là également, cela signifie que cette aide ne serait plus versée que pour une période de deux ans (C1 puis C2). Pour l'agriculteur sur des terres labourables, l'accompagnement financier serait alors le suivant ;

- C 1 et C2 = 2 x 200 € = 400 € de CAB puis 100 € an pour l'aide au maintien

Pour les financeurs, cela représente une économie de 300 € si l'on compare avec le mode de financement actuel des conversions pour les cultures annuelles (5 ans x 200 €).

2010 marquera donc la fin des engagements sur les financements pour cinq années et l'entrée dans une période nouvelle pour le financement des aides à l'agriculture biologique.

2. Une bourse d'échanges des professionnels de l'AB



Lors du dernier salon TECH & BIO, en septembre dernier, la Chambre régionale d'agriculture de Rhône Alpes a présenté un outil web permettant de répondre aux attentes exprimées par des professionnels lors de la première édition du salon en 2007.

Il s'agit d'une bourse d'échanges qui vise à faciliter la connaissance de la disponibilité en matières premières bio et des attentes du marché de consommation alimentaire et/ou non alimentaire. Cette bourse accessible à tous (acteurs de la production, de la transformation et de la distribution, est consultable sur le site www.tech-n-bio-bourse.com

Pour les Chambres d'agriculture, cette bourse d'échange est en phase de test jusqu'en septembre 2010. Près de 55 fournisseurs et 33 acheteurs se sont inscrits depuis deux mois. Alors, si vous êtes intéressés, consultez les offres et demandes en ligne.

Gilles SALITOT

3. Filière pomme de terre : des demandes qui se précisent

Une entreprise de transformation de pomme de terre de la Somme envisage la mise en place d'une ligne bio. La décision qui sera prise début 2010 dépend en bonne partie de la capacité de production locale (région) dans les années qui viennent. Dès 2010, l'entreprise propose des contrats pour 30 à 40 ha de pomme de terre bio. Renseignements auprès de Pierre Menu, 06 86 37 56 45.

4. Produire des légumes bio...

Dans le cadre de la démarche « En avant Somme », trois ateliers de réflexion et des visites sont proposés aux agriculteurs pour découvrir l'agriculture biologique et ses opportunités. Après les œufs et le lait, le troisième rendez-vous a pour thème les cultures et les légumes bio.

Au programme : point sur le marché et les filières, aspects technico-économiques, présentation et visite de l'exploitation de Jean-Yves Dengehem.

Participation d'opérateurs locaux : Fort et Vert, Desmazières, A Bio, Biocer.

Rendez-vous mardi 8 décembre à HEUDICOURT (15 km au nord-est de Péronne).

A 14 heures à la salle polyvalente, place de la mairie.

Inscriptions auprès de Colette Leroy au 03 22 33 69 79 .

Pierre MENU

Rappel, commander les vinasses ... sans tarder !

Si vous êtes intéressé par l'offre de vinasses de mélasse de la Sté Deleplanque, renvoyez vite votre bulletin de réservation ! (INFO BIO N° 19 du 6 novembre dernier)